



Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 22 décembre 2023 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Communications

1. Actes notariés/compromis/contrats de bail
 - 1.1. Acte de vente pour l'acquisition de parcelles à Keispelt au lieu-dit « Rue Durenthal » (Consorts Peller)
 - 1.2. Acte de vente pour l'acquisition d'une parcelles à Keispelt au lieu-dit « Rue Durenthal » (Marc Peller)
2. Lotissements
 - 2.1. Lotissement d'un terrain au 23 rue Charles de Gaulle à Olm
 - 2.2. Lotissement d'un terrain dans la rue Durenthal à Keispelt
3. Commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel
 - 3.1. Nomination des membres
 - 3.2. Désignation d'un président et d'un secrétaire
4. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins
5. Présentation de la déclaration échevinale 2023-2029
6. Budget
 - 6.1. Budget rectifié 2023
 - 6.2. Budget 2024

Séance à huis clos

7. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants
 - 7.1. Démission d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 7.2. Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 7.3. Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 7.4. Décision de classement d'un employé communal de la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Ainsi arrêté à Kehlen, le 15 décembre 2023
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,
Félix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas